SOINS PALLIATIFS



LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

CONNAISSANCE, PRISE EN COMPTE ET RESPECT DES DIRECTIVES ANTICIPÉES

INFORMATIONS ET TARIFS

Ref :	19164
Type :	sur site (intra)
Public :	IDE, AS
Formateur :	Cadre soignant, psychologue
Durée :	1 journée (7 heures)
Groupe :	jusqu'à 12 participants
Tarifs :	Sur site : 1 400 € net* par groupe Inter : 450 € net* par stagiaire
Modalités :	Evaluation des attentes du niveau en début de session Evaluation des acquis Questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation Attestation de formation
Accessibilité :	Besoins spécifiques ou compensation handicap, nous contacter

* Exonération de TVA sur la formation.
Tarif net hors frais de déplacement du formateur.

COMPETENCES VISEES ET OBJECTIFS

Connaitre la réglementation sur les directives anticipées

Permettre l'amélioration de la communication auprès des patients et des proches, à l'arrivée ou au cours du séjour

Apporter une aide à chacun pour écrire ou modifier ses directives anticipées, quel que soit son état de santé

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et contextuels

Echanges avec les stagiaires et retours d'expériences

PROGRAMME

RAPPEL ET DEFINITIONS

Rappels concernant les grands principes de l'éthique médicale

Rappel concernant la personne de confiance, les soins palliatifs, l'euthanasie, le suicide assisté au niveau français et international

CONTEXTE ET REGLEMENTATION

Le contexte réglementaire français

La loi du 22 Avril 2005, dite Loi Léonetti

La loi du 2 Février 2016, dite loi Clays Léonetti

Les Directives anticipées hors de France, comment fait-on ailleurs ?

Lien avec le « virage numérique de santé », plan 2018-2022 et création de « l'espace numérique de santé de l'usager », projet en cours

Lien avec le Livret d'Accueil

EN PRATIQUE

Qui peut écrire des directives anticipées ? A quel moment ?

Format papier libre et modèles officiels proposé par les institutions

Contenu, que peut-on y écrire ? Faut-il être précis ?

Validité

Accessibilité, où les conserver ? à qui en parler ?

Portée sur les décisions médicales, conditions d'application ou de non-application

La traçabilité dans le dossier patient

Que faire lorsque la personne est lucide, mais dans l'impossibilité d'écrire ?

Ecouter la personne pour mieux la guider, avec ou sans directives anticipées

CONCLUSION

Les Directives anticipées, un autre sujet pour la Commission des Usagers et pour le Comité d'Ethique